

Marx et l'ombre des fétiches

Pouvoir local contre *ndjobi* dans le Nord-Congo

« **L**A prolifération des sectes religieuses » (1) suivant les termes consacrés à Brazzaville demeure une préoccupation majeure pour les instances supérieures du pays. Le PCT (Parti congolais du Travail) lors de son 3^e Congrès ordinaire de 1984 traite de la question en des termes à la fois alarmants et critiques :

« La prolifération des sectes religieuses constatée actuellement constitue en effet un danger pour le Parti lui-même si elle n'est pas maîtrisée à temps. Il n'est pas exclu qu'elle soit une conséquence de l'insuffisance de la lutte idéologique au sein de notre Parti et de l'insuffisance des moyens alloués à cette fin » (2).

Deux dimensions fondent de toute évidence la préoccupation du Parti. La première est politique et la deuxième idéologique. En réalité, les deux dimensions sont indissolublement liées dans le cadre institutionnel congolais. La première exprime la menace que constitue le foisonnement dans le corps social de forces ou de groupements aux objectifs souvent présentés comme ambigus. Ils constituent de ce fait un danger pour l'ordre public et/ou politique. La deuxième manifeste l'incompatibilité entre le matérialisme de l'idéologie officielle et l'idéalisme (voire l'obscurantisme) religieux.

Les deux dimensions suggèrent dans tous les cas l'existence d'un conflit entre l'État et les groupements syncrétiques (3) mais aussi ceux de type traditionnaliste ou « a-syncrétique » (4).

Le présent article est un essai d'analyse d'une des situations concrètes caractéristiques de ce « conflit ». Il tente d'analyser les rapports qu'un pouvoir politico-administratif local situé en milieu rural entretient avec un groupement de type traditionnaliste ou a-syncrétique appelé *ndjobi*. Cependant, pour mieux étayer les quelques propositions d'ordre général inspirées par l'analyse, nous convoquerons un ou deux faits significatifs des itinéraires existentiels et/ou thérapeutiques des individus confrontés aux déboires des socia-

bilités, aspirations ou ambitions caractéristiques de la vie urbaine. A titre d'hypothèse, le sens généralement conféré à ces déboires, la nature des solutions qu'ils requièrent traduisent aussi bien dans le contexte urbain que dans le contexte rural, l'existence d'une certaine vacuité sociale (5), espace trouble ou « zone d'incertitude » où se neutralisent, s'estompent et se déconstruisent idéologie, stratégie et rationalité du Parti, mais qui instruit et justifie l'action efficace et la prégnance sociale des groupements de tous ordres.

Aussi, la question centrale de cette étude est-elle de savoir comment on peut caractériser ce « conflit » dont l'enjeu paraît être la conquête ou la dissolution par le Parti de cet espace, lieu de déperdition politico-idéologique des masses, mais source du pouvoir des « sectes » ? Pour essayer de le savoir, il nous paraît nécessaire de dégager la logique qui organise ou oriente les conduites des individus à l'intérieur et à l'endroit du Parti et des « sectes », à travers l'analyse des représentations qu'ils ont de ces deux produits et de leurs situations personnelles.

Les stratégies d'un pouvoir

T... est un district situé à plus de 500 km de Brazzaville. Dans cette localité comme dans les autres divisions politiques et admi-

(1) Sept Églises ou « associations religieuses » sont reconnues officiellement par l'État congolais (décret n° 84/15 du 7 février 1984, portant application de la loi n° 21/80 du 10 octobre 1980, relative à l'exécution de l'article 18 de la Constitution sur la liberté de conscience et de religion). Ce sont : l'Église catholique, l'Église évangélique du Congo (Mission protestante), l'Armée du Salut, l'Église du Christ sur terre par le prophète Simon Kimbangu, Tenrykyo, Comité islamique du Congo, Mission prophétique Lassy Zéphirin. En dehors de ces « associations » reconnues les autres, au nombre de 95 (ministère de l'Administration du territoire et du pouvoir populaire, Secrétariat général à l'Administration du Territoire, Brazzaville, février 1988) sont considérées comme « sectes ». Rappelons aussi que la Constitution du 8 juillet 1979, article 18, « garantit la liberté de conscience et de religion dans le cadre prévu par la loi. Il est interdit d'user de la religion à des fins politiques ».

(2) Troisième congrès ordinaire du Parti congolais du Travail, Brazzaville, 27-31 juillet 1984, p. 155.

(3) Citons sur cette notion J.-P. Dozon : « Grossièrement on peut parler de syncrétisme

religieux quand un système religieux autochtone s'est chargé d'apports étrangers le plus souvent sous l'action d'une grande religion universaliste (christianisme, islam) ». J.-P. Dozon, « Les mouvements politico-religieux. Syncrétismes, néotraditionalisme », in la Construction du monde, religion, représentation, idéologie. M. Augé (sous la dir. de), Paris, Maspéro, 1974, p. 83.

(4) Un mouvement a-synchrétique est ici, au sens de Lanternari, celui qui ne contient pas de « mélange » entre éléments religieux africains et éléments religieux étrangers (occidentaux). Cf. V. Lanternari, « Syncrétismes, messianismes, néotraditionalismes... », *Archives de sociologie des religions*, 19, 1965, pp. 99-116. Signalons qu'il n'existe pas de mouvements religieux ou non (magique par exemple) qui ne présenteraient pas de « mélange » entre éléments « locaux » et « étrangers ». Il ne s'agit en fait ici que de ce qu'on pourrait peut-être appeler un « type idéal »...

(5) Le vide suggéré par l'expression « vacuité sociale » n'existe en fait que pour l'acteur social qui ne disposerait ni des moyens de « voir », de « manipuler », ou de « maîtriser » son contenu, ni encore de la volonté de voir ce qui gêne ou qui angoisse.

nistratives de la nation, c'est le « parti qui dirige l'État ». L'organisation du pouvoir politico-administratif à T... est donc identique à celle de toutes les divisions territoriales. Le Parti, structuré en comités (comité central, comité communal, comité régional, comité de district, de poste de contrôle administratif, de village, de zone) est présent à T... sous la forme de comité du parti du district. Son Président « chargé de la permanence, de l'orientation, de la coordination et du contrôle des activités du Parti... » dirige le comité exécutif du parti du district. Ce dernier comprend, en plus du président, le vice-président et le secrétaire général « chargé de l'administration ».

L'équipe actuelle au pouvoir à T... a été installée en septembre 1984.

Après avoir effectivement provoqué et stimulé l'enthousiasme des masses paysannes autour de grands projets de construction de ponts, de débroussaillage des pistes agricoles, de construction d'écoles et d'autres réalisations tout aussi remarquables, cette équipe semble, après plus de trois ans d'action, connaître l'usure du pouvoir. Le premier responsable politique du district (le président) confie volontiers son amertume et sa déception devant la « démobilisation des masses ». Celle-ci serait due selon lui, à « l'enclavement dont souffre le district sur tous les plans ».

Cette question centrale de la démobilisation va faire apparaître le rôle important que joue le puissant groupement « a-synchrétique » *ndjobi* dans la vie politique et sociale du district.

Originaire d'Okondza, dans la région de Franceville (Gabon), chez les Obamba (ou Ambamba), *ndjobi* est une association masculine de type traditionaliste dont la création remonte au milieu des années 1940 (6). Son succès est tel qu'il se retrouve dans plusieurs régions de l'actuel Congo. On le rencontre alors dans les régions nord-ouest, centre-ouest et sud-ouest du territoire.

Sa présence dans l'actuel district de T... remonte à 1949 ou 1950. Ceux qui en sont les chefs sont les dignitaires locaux, chefs de village, de terre ou de canton (d'après les subdivisions coloniales). Tous l'ont acquis de leurs homologues des ethnies voisines suivant les relations d'amitié ou matrimoniales qu'ils entretiennent entre eux.

Le groupement se caractérise par une volonté manifeste d'édicter des lois qui lui permettraient de mieux contrôler les collectivités. Gilbert Lombalé-Baré, dans un texte inédit, note que *ndjobi* a introduit dans les sociétés qui l'ont adopté, des interdits qui lui

(6) Ndjobi semble avoir été créée après 1942. A. Raconda-Walker et R. Sillans signalent ce fait en se basant sur une information donnée par un Ambamba, émigré à Libreville en 1942, et qui n'avait connu le

« culte » « que plus tard par ses compatriotes de la tribu ambamba venus à la côte après lui ». A. Raconda-Walker, R. Sillans, *Rites et croyances des peuples du Gabon*. Paris, Présence africaine, 1962, p. 227.

sont propres, en plus du fait qu'il fait respecter ceux édictés par la coutume et la morale. « Le *ndjobi* est de ce fait une loi qu'il faut respecter », écrit cet auteur (7). Notons aussi que *ndjobi* constitue un puissant moyen d'affaiblissement, d'élimination ou de neutralisation de certaines autorités traditionnelles non affiliées, par des adeptes qu'elles dominent ou par certains de leurs rivaux. Ceux-ci peuvent alors créer une situation qui oblige le dominant ou le rival non adepte d'entrer dans *ndjobi*, par exemple en le rendant malade et en lui suggérant que sa maladie présente la symptomatologie typique des maladies de *ndjobi*. Ce qui signifie que seul un *ngangandjobi* (adepte) peut le guérir. Or se faire soigner par *ndjobi*, c'est s'impliquer dans un processus où l'on est forcément un coupable, un fautif un déviant, et le traitement a valeur de normalisation. Il faut donc payer très cher le prix de cette normalisation qui en même temps renforce le contrôle de *ndjobi* sur l'individu. Le coût du traitement en août 1987 à T... s'élevait à environ 150 000 f. CFA, en argent dans certains cas sans compter les poulets, les chèvres ou moutons. De plus, ce dépouillement matériel s'accompagne d'un dépouillement des sources du pouvoir symbolique, car *ndjobi* ne peut traiter qu'une personne qui s'est au préalable débarrassée de tous ses « fétiches » (8) et de toutes ses médailles (9). En dépit d'un égalitarisme de principe prôné par l'association, *ndjobi* apparaît comme une organisation très hiérarchisée, dont le modèle s'inspire explicitement de celui des organisations du parti au pouvoir. C'est ainsi qu'il est doté à T... d'un « comité directeur » dirigé par un « président » suivi d'un « vice-président, chargé de l'organisation » etc.

D'après les dirigeants du « Comité directeur » de *ndjobi*, la présence de l'association à T... s'explique par le fait qu'« il y avait trop d'empoisonnements et d'actes de sorcellerie. Depuis l'arrivée de *ndjobi*, la situation a changé. Beaucoup de gens entrent dans *ndjobi* parce qu'ils veulent se protéger et protéger leur famille des agressions des sorciers et des féticheurs ». Lorsque l'on cherche à savoir pourquoi malgré cet assainissement annoncé de la société, certaines personnes n'aiment pas ou craignent *ndjobi*, les deux dirigeants du groupement répondent : « Il s'agit principalement de sorciers ou de gens qui font mal aux autres. Quelqu'un qui n'a rien

(7) G. Lombalé-Baré, *Notes sur ndjobi*, Brazzaville, Université Marien Ngouabi, Département de littérature et civilisations africaines, p. 8, multigr.

(8) Il s'agit notamment des « pouvoirs » ou de la « puissance » que confèrent les fétiches. Le fétichisme procède ici de l'ensemble des techniques de type magique, c'est-à-dire basées sur la manipulation d'éléments matériels dans le but de provoquer un effet

bénéfique ou maléfique sur les hommes ou sur la nature. Les fétiches (du portugais *feticico*, c'est-à-dire, artificiel) sont des éléments censés posséder un « pouvoir ».

(9) Les « médailles » sont les produits représentatifs de la « magie des Blancs », et dont on trouve la publicité dans les revues d'astrologie, des « sciences occultes », ou dans une revue comme *Bingo*.

à se reprocher ne peut pas avoir peur de *ndjobi* ». Pour les chefs de *ndjobi*, les ennemis de l'ordre social et de la paix sont tellement virulents qu'ils leur ont « envoyé plusieurs fois la foudre » (10) sur leurs maisons. A la question de savoir si tous les adeptes étaient définitivement protégés contre les agressions des féticheurs, magiciens ou sorciers, la réponse de nos informateurs est la suivante : « *ndjobi* est un vaccin contre les agressions des féticheurs. Mais on peut atteindre un membre de *ndjobi*. Dans ce cas, l'auteur de l'agression est définitivement perdu ». Ce qui semble plus probant est l'idée que *ndjobi* dissuade plus qu'il ne pare l'agression. Il réagit (par le pouvoir de son fétiche) après que le mal a été fait, et apparaît de ce fait comme une force répressive.

Ndjobi suscite un attrait remarquable : les membres du Comité directeur estiment que près de 80 % de la population à l'exception des femmes en sont membres. On note également l'adhésion de plusieurs citadins qui font le voyage depuis Brazzaville ou Pointe-Noire pour venir chercher à se « faire protéger ». Assurément, *ndjobi* paraît tout puissant à T... et les descriptions qui suivent de ses rapports avec le pouvoir politico-administratif local le prouvent.

Pouvoir local et *ndjobi*

Ndjobi représente donc un pouvoir important, dont l'ambition est de contrôler les individus et les collectivités. Il dispose pour cela de deux ressources fondamentales : la manipulation des « forces » intervenant dans la production et la conjuration de la maladie, et sa prétention à protéger des agressions des sorciers et des féticheurs. Ces deux domaines constituent la « zone d'incertitude » dont la maîtrise et la compétence justifient le pouvoir tout puissant qui est le sien. De quelle manière le pouvoir politico-administratif négocie-t-il ce pouvoir et le contrôle social qu'il implique ?

Un fait doit être signalé d'emblée dans les rapports que l'association entretient avec le pouvoir local. En septembre 1984, à la veille du changement de l'équipe dirigeante de l'époque, celle-ci fit une entrée discrète dans *ndjobi*. Elle espérait ainsi se prémunir contre la menace d'éviction qui se présentait à elle. Elle fut malgré tout changée. Cette utilisation du fétichisme par une instance politique locale eut pour conséquence, malgré l'échec qui la sanctionna, un renforcement paradoxal de l'idée de toute-puissance de *ndjobi*.

(10) La foudre ou *mouandza* est censée être provoquée et envoyée sur un adversaire ou un ennemi.

Les dirigeants locaux actuels, plus évasifs sur leurs rapports avec l'association ne laissent pas moins apparaître la reconnaissance de l'aide qu'elle leur apporte dans la mobilisation des masses. Le secrétaire général du comité exécutif est explicite sur ce point : *ndjobi* joue un rôle important dans la mobilisation des masses, c'est grâce à lui que nous mobilisons maintenant une grande partie de la population ». Mais le pouvoir local, qui apprécie l'aide de *ndjobi* n'exprime pas moins des opinions qui trahissent le vécu anxigène d'une collaboration ambiguë :

« C'est une association de gens dangereux. Ils sont très dangereux et il faut toujours être prudent avec eux. Ils n'interdisent les fétiches que pour être les seuls à les posséder et à être puissants », nous déclare l'un des responsables. Et il ajoute : *« En fait, les adeptes de ndjobi sont de grands spécialistes des fétiches. Il y a aussi de grands guérisseurs dans cette association. C'est pourquoi ils soignent efficacement certains malades. Et puis, je crois que pour certaines maladies qu'ils soignent le mieux, il s'agit de gens qu'ils ont empoisonnés, tout en connaissant le contre-poison qui peut les guérir. »*

Des preuves de cette accusation ? L'informateur nous répond : « Oh, on sait tout ce qu'ils font, personne n'est dupe de leurs mauvaises pratiques ». Mais si *ndjobi* est si dangereux pourquoi donc ne pas l'interdire ? La réponse du président du comité exécutif est édifiante :

« Ce n'est pas facile, vous savez. C'est comme les sectes religieuses à Brazzaville, ce n'est pas facile de les empêcher comme ça du jour au lendemain de ne plus fonctionner. Et puis nous sommes en Afrique et il faut toujours faire attention avec ces choses-là. »

Quant aux adeptes de *ndjobi*, l'insistance qu'ils mettent à proclamer leur respect absolu des institutions de l'État, (lorsqu'elle n'est pas contredite par certains de leurs propres propos) laisse souvent transparaître, dans l'excès de sa forme, une condescendance ironique que seule autorise la détention d'un pouvoir aux limites étendues : « *Ndjobi* obéit à la loi de l'État. Personne ne doit se dérober à la loi de l'État », déclare le chef de l'association. Mais si *ndjobi* ne se « mêle pas des affaires de l'État », le deuxième responsable de *ndjobi* précise : « *ndjobi* facilite l'action de l'État et du Parti. Il les soutient. *Ndjobi* ne peut être contre la loi. Ses chefs écoutent le Président, mais celui-ci doit aussi les écouter. C'est très important ». Il est intéressant de noter sur ce point que l'actuel numéro deux du « Comité directeur » de *ndjobi* fut Président il y a quel-

ques années du comité exécutif du district. Ici sans doute le besoin de se faire entendre peut s'analyser comme une revendication compensatrice du pouvoir officiel perdu. A la question de savoir s'il existe des membres du parti qui seraient également des adeptes de *ndjobi*, nous avons enregistré les réponses suivantes :

« Le parti ne protège pas contre la sorcellerie et les fétiches. La protection contre ces choses relève du domaine de ndjobi. Personne n'est à l'abri des sorciers, tout le monde peut avoir besoin d'aller se protéger dans ndjobi. Il s'agit d'une question de protection contre la sorcellerie et les fétiches. Si vous voulez vous protéger et protéger votre famille, cela ne peut aller à l'encontre du parti », dit le chef de *ndjobi*.

L'autre réponse, plus directe, nous a été donnée par un devin-guérisseur tout puissant, célèbre dans le district. Notons que ce dernier est aussi *nganga-ndjobi*, mais il appartient au sanctuaire d'un district voisin. Ce qui lui vaut l'accusation d'avoir consciemment voulu cacher tous les méfaits que lui reproche une partie de la population, et en particulier le chef du sanctuaire de T... (les deux hommes, qui sont d'ailleurs parents, ne s'entendent pas). Selon ce devin-guérisseur donc :

« Beaucoup de membres du parti sont dans ndjobi. Moi-même je suis membre du parti et je suis aussi membre de ndjobi. Je suis entré dans ndjobi parce que mon métier est de soigner les gens. Or, une personne qui a été rendue malade par ndjobi ne peut être traitée que par un nganga-ndjobi. Il n'y a donc pas d'incompatibilité entre ndjobi et le parti, puisque soigner les gens n'est pas une mauvaise chose. »

Nous avons par ailleurs demandé à quelques militants du parti de nous expliquer pourquoi certains de leurs camarades entraient dans *ndjobi*. La réponse la plus représentative est la suivante :

« Nous sommes en Afrique, et nous avons nos réalités. Nous restons Africains et croyons tous à la sorcellerie et au fétichisme à des degrés divers. Chacun peut se protéger comme il peut, mais l'important c'est de ne pas exagérer dans la pratique de ces choses. En fait, tout ça, c'est certainement des choses explicables, parce qu'il n'y a rien au-delà de la matière et du mouvement. Le matérialisme expliquera tôt ou tard ces prétendus pouvoirs. Il arrivera un jour ou la science démontrera leur existence. »

La question qui se pose est alors la suivante : comment peut-on interpréter le genre de rapports et de discours ainsi décrits dans le contexte idéologico-politique congolais actuel ?

Ambiguïté et logique pragmatique

De ce qui précède, deux éléments au moins peuvent être dégagés. Le premier est l'ambiguïté, repérable à tous les niveaux des intentions, des discours et des pratiques des acteurs sociaux impliqués dans les deux pouvoirs. Le deuxième est le caractère tout puissant de *ndjobi*. Cependant, faute de place, nous ne pourrions ici dégager les dimensions théoriques profondes de ce pouvoir (11), aussi nous limiterons-nous à l'analyse de l'ambiguïté.

Plusieurs de ses manifestations sont ici identifiables. Les plus « évidentes » sont celles qui décrivent les rapports de *ndjobi* avec les pouvoirs traditionnels. S'y ajoutent celles qui concernent les attitudes que les reponsables politico-administratifs locaux adoptent à l'égard de *ndjobi*, et inversement celles des adeptes de l'association à l'égard du pouvoir local. Cependant, ces deux derniers ensembles de manifestations peuvent être décomposés en « figures » significatives qui en traduisent la complexité. L'enquête que nous menons actuellement sur les groupements synchrétiques religieux à Brazzaville nous a donné l'occasion de recueillir des propos qui, ajoutés à ceux déjà rapportés plus haut, permettent de circonscrire quelques-unes de ces figures.

Jean est membre du Parti, militant de l'UJSC-JP (Union de la Jeunesse socialiste congolaise-Jeunesse du Parti). Nous l'avons rencontré au cours d'un entretien avec le chef d'une Église prophétique installé à Brazzaville.

« Je suis ici parce qu'il y a un aspect bénéfique de la religion. J'étais malade, j'avais des troubles mentaux, on m'a amené à l'hôpital, en psychiatrie. Mais les produits de l'hôpital affaiblissent, endorment et font perdre la vitalité. Ce n'est pas le cas ici. Je crois que je suis guéri, car je viens de réussir à mon concours d'entrée à l'INSSÉD (Institut supérieur des Sciences de l'Éducation). Vous voyez que c'est quand même curieux, ce concours je l'ai toujours fait mais jamais je n'ai été reçu. Il a fallu que je tombe malade et que cette Église me traite pour que je m'admette aussi à ce concours. En fait, aller à l'église, ce n'est pas faire preuve d'une inconséquence idéologique... C'est comme à l'hôpital. On y va pour se faire soigner... »

La première des figures de l'ambiguïté qu'on peut identifier est celle qui indique une absence d'incompatibilité vécue entre l'appar-

(11) On peut lire sur ce point Joseph Tonda, « Les vicissitudes du contrôle social : le traitement de l'infortune dans les Églises et dans *ndjobi* au Congo », (à paraître in

Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines. Brazzaville Université Marien Ngouabi).

tenance et le recours à la fois aux instances politiques et aux groupements syncrétiques, religieux et fétichistes. Comme illustrations de cette figure on peut rappeler les propos suivants :

« Si vous voulez vous protéger et protéger votre famille cela ne peut aller à l'encontre du parti » ; « Il n'y a pas d'incompatibilité entre ndjobi et le parti, puisque soigner les gens n'est pas une mauvaise chose », ou encore : « En fait, aller à l'église, ce n'est pas faire preuve d'une inconséquence idéologique... c'est comme à l'hôpital ; on y va pour se faire soigner... »

Cette figure a un corollaire : la séparation ambiguë. L'État et le parti sont distincts de la magie, des fétiches ou de la religion. Mais ils ne le sont que partiellement. La multi-appartenance des acteurs aux deux registres (le registre magico-religieux et le registre rationnel de l'État) explique leur fusion partielle. En effet, si l'efficacité, la réussite ou l'échec des actions et des attentes individuelles dans la sphère étatique (hôpital, école, administration, etc.) dépendent de la « puissance » des « protections », des stimulants ou de la sollicitude des entités magiques ou religieuses, il devient possible de conclure à l'existence d'un phénomène de redondance et de superposition des deux registres. La superposition (ou « interférence ») exprimant ici le paradoxe suivant lequel, d'après Y. Barel, « deux objets distincts et distinguables occupent tout en partie du même espace, espace réel ou espace métaphorique » (12), et la redondance, ce paradoxe par lequel « ce qui diffère est et devient d'une certaine manière la même chose » (13).

« ndjobi facilite l'action de l'État. Il est derrière l'État et le parti. » « Je crois que je suis guéri, car je viens de réussir à mon concours d'entrée à l'INSSSED... Il a fallu que je tombe malade et que cette église me traite pour que je m'admette aussi à ce concours... En fait aller à l'église, c'est comme à l'hôpital ; on y va pour se soigner. »

L'ambiguïté de la première citation et le sens donné aux notions de « guérir », « soigner » ou encore « traiter » est ici l'élément qui opère la superposition et la redondance évoquées de registres normalement séparés ou distincts. Car l'église « guérit » et « soigne » à la fois les « troubles mentaux » et l'infortune (l'échec au concours). De même que *ndjobi* peut « faciliter » l'action de l'état et du parti en « protégeant » ceux des responsables locaux qui en sont adeptes.

(12) Y. Barel, *Le Paradoxe et le système*, Grenoble, PUG, 1979, p. 118.

(13) Y. Barel, *op. cit.*, pp. 118-119.

Ce faisant, la sphère magico-religieuse détermine en partie le sens ou la logique de la sphère rationnelle, car il y a perversion par les acteurs sociaux qui y sont impliqués d'une partie du rationalisme que préconise l'idéologie officielle et que suppose le fonctionnement de l'État. Mais cette perversion partielle de l'idéologie officielle et du rationalisme de l'État ne procède pas d'une conduite irrationnelle. Pour saisir ce « paradoxe », il faut se reporter à la figure centrale suivante : la logique pragmatique ou pratique. Cette figure reste le référent qui ordonne et confère une logique à toutes les autres. Elle présente l'État, les églises et *ndjobi* comme des institutions correspondant à des « besoins » plus ou moins précis ou particuliers. Ils sont autant de tiroirs qui renferment des réponses phantasmatiques et réelles (les réponses phantasmatiques n'étant bien entendu pas forcément illusoire). La santé, l'éducation (14) l'emploi ou une promotion peuvent également s'obtenir avec l'aide du registre magico-religieux. Aussi, les acteurs sociaux ouvrent-ils ces différents tiroirs ou recourent-ils à ces différents registres en fonction des stratégies et des finalités qu'inspire une logique pragmatique qui intègre la prise en compte des contextes. Des propos comme : « Je suis ici parce qu'il y a un aspect bénéfique de la religion », « Aller à l'église... C'est comme à l'hôpital. On y va pour se faire soigner » traduisent cette logique. Peut-être même que l'évocation de la science en tant que moyen de justification et de légitimation de conduites « irrationnelles » (comme l'illustre le propos suivant : « Il arrivera un jour où la science démontrera leur existence... ») exprime aussi la prégnance de cette logique (sans compter la présence probable d'un travail de rationalisation psychologique que suggère cette évocation de la science, pour justifier des conduites apparemment contradictoires). En vérité, il n'y a pas détermination univoque du registre rationnel par le registre magico-religieux. Cette détermination est au moins bi-univoque ou réciproque. Autrement dit le registre magico-religieux contient des démarches rationnelles comme celui de l'État peut contenir des démarches irrationnelles, du fait par exemple de la perversion de son rationalisme évoqué plus haut. Il arrive que les églises et *ndjobi* guérissent et « protègent » réellement. La preuve de ces guérisons et de ces « protections » étant difficilement réfutable (au sens popperien du terme), elle enrichit toujours l'expérience de chaque individu ou de son groupe d'appartenance, ou encore de ses relations en fonction des contextes, des opportunités et des stratégies élaborées face aux déboires et vicissitudes de l'existence. Ainsi, la dynamique des conduites individuelles et collectives repose-t-elle toujours

(14) On peut lire sur ce point M. Dumont, « A propos d'une expérience fétichiste de l'échec scolaire à Brazzaville »,

Actes de la recherche en sciences sociales, 43, juin 1982, pp. 47-57.

au moins en partie sur une logique pragmatique qui négocie en permanence, en fonction des contextes, des stratégies et des objectifs visés, la rigidité des cadres, repaires et repères existants.

Cette logique pragmatique se nourrit en fait de l'ensemble des déterminants économiques (le pouvoir d'achat par exemple), culturels (les niveaux d'instruction ou de conviction idéologique, l'impact des croyances religieuses etc.) ou sociaux (le statut social, le niveau de vie ou l'appartenance de classe etc.) de la vie d'un individu ou d'un groupe. Ainsi, les conduites et les exigences que peuvent postuler un pouvoir (le parti, l'église ou *ndjobi* par exemple) sont-elles en permanence perçues, intériorisées, adoptées ou non en fonction de l'ensemble constitué par ces différents facteurs et la logique pragmatique. C'est sans doute cette « négociation permanente » qui, dans le contexte idéologico-politique congolais actuel, permet d'expliquer la « fusion » ou la « confusion » signalée de registres réellement ou apparemment irréductible ; elle confère au « conflit » évoqué plus haut un caractère phantasmatique ou idéologique (15).

Joseph Tonda

Université Marien Ngouabi

Département de Sociologie

Brazzaville

(15) Un « conflit idéologique » est ici un conflit qui occulte, ou feint d'occulter les raisons véritables de son émergence. D'un autre point de vue, peut-on vraiment s'étonner des « confusions » évoquées ici dans un contexte

où la parenté et les valeurs et modèles sociaux qui lui sont liés restent très vivants, et orientent les acteurs dans la plupart de leurs conduites quotidiennes ?